



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre avril, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 31 mars 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François Hillion, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	17	Votants :	19
Présents :	François HILLION, Bernard GLEIZE, Denise BERNAD GARCIA, Jean-Laurent PANCIATICI, Huguette DEFOREIT, Katia EMIG, Karl CROCHART, Isabelle GLASSET, Jean-Luc LANDO, Bernard CELLIER, Zohra ROUSSEAU, Fabian LOWCZYK, Vanessa MAZZOCATO, Vincent PAIN, Olivier LE TRAON, Claude BOUSQUET, François LEVRAT					
Représentées :	Taouès COLL représentée par Denise BERNAD GARCIA et Elia BERNARD représentée par Olivier LE TRAON					
Absents :						
Secrétaire :	Katia EMIG					

François HILLION procède à l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. Il constate qu'une procuration a été donnée à Denise BERNAD GARCIA représentant Madame Taouès COLL et qu'une procuration a été donnée à Olivier LE TRAON représentant Madame Elia BERNARD.

François HILLION énonce dans l'ordre les conseillers municipaux élus et les déclare installés dans leurs fonctions.

Conseillers municipaux

- 1 – François HILLION
- 2 – Bernard GLEIZE
- 3 – Denise BERNAD GARCIA
- 4 – Jean-Laurent PANCIATICI
- 5 – Huguette DEFOREIT
- 6 – Katia EMIG
- 7 – Karl CROCHART
- 8 – Taouès COLL
- 9 – Bernard CELLIER
- 10 – Isabelle GLASSET
- 11 – Jean-Luc LANDO
- 12 – Zohra ROUSSEAU
- 13 – Fabian LOWCZYK

Conseillers communautaires

- 1- Monsieur François HILLION
- 2- Madame Denise BERNAD GARCIA

14 –Vanessa MAZZOCATO
15 – Vincent PAIN
16- Olivier LE TRAON
17 –Elia BERNARD
18 –Claude BOUSQUET
19 – François LEVRAT

François Hillion propose de désigner Katia Emig comme secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

La plus âgée des membres présents du conseil municipal, Madame Huguette Deforeit, a pris la présidence de l'assemblée

Elle demande si des conseillers sont dotés d'une procuration pour représenter des conseillers municipaux absents.

Elle invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire et rappelle « *qu' en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.*

Si après 2 tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Constitution du bureau de la séance

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs : Monsieur Fabian Lowczyk et Madame Vanessa Mazzocato.

Déroulement du scrutin

La doyenne demande à l'assemblée qui se porte candidat à la fonction de Maire parmi les conseillers municipaux.

Messieurs François Hillion et Olivier Le Traon se portent candidats.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom insère son bulletin dans l'urne.

Madame Deforeit, présidente de séance procède au dépouillement.

François Hillion recueille 14 voix

Olivier Le Traon recueille 3 voix

2 bulletins blancs sont trouvés dans l'urne. Ils sont signés par le bureau et annexés au PV.

Avec 14 voix, François Hillion recueille la majorité absolue des suffrages à l'issue du 1^{er} tour de scrutin et est déclaré Maire de Vauhallaan. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Discours de la doyenne de l'assemblée

« Monsieur le Maire,
Permettez-moi tout d'abord de vous adresser toutes mes félicitations.
J'aimerais également souhaiter la pleine réussite du programme ambitieux que vous avez présenté pour les 6 ans à venir.
Pour ce faire de nombreuses actions seront à entreprendre. Celles-ci se réaliseront d'autant plus rapidement et efficacement que vous pouvez être assuré du soutien des élus et du personnel municipal, tous soucieux de préserver le bien public que représente notre village et de servir au mieux les intérêts de notre commune.
Monsieur le Maire, je vous laisse enfin la parole. »

Discours du Maire :

« Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Je voudrais tout d'abord m'adresser à mes collègues du conseil municipal.

Vous venez de me désigner comme Maire pour les 6 ans qui viennent, je vous remercie de votre confiance; j'assumerai cette fonction avec humilité et détermination.

J'ai bien sûr une pensée pour les membres de notre liste qui n'ont pas été élus dimanche dernier, je voudrais les citer et les remercier : Valentin Surrel, Estelle Coussedière, Vincent Gillotin, Josette Huard et Michel Mahieu.

Je souhaite la bienvenue aux 5 membres élus des 2 autres listes et je les invite à travailler avec la nouvelle majorité municipale dans l'intérêt de notre village.

Je réunirai dès la semaine prochaine, l'ensemble des élus pour mettre en place les commissions municipales et commencer à mettre en œuvre les projets annoncés durant la campagne électorale. Je ne citerai que ceux qui verront le jour en 2014 : la rénovation du chemin et de la rue des caves, l'extension du centre de loisirs, la construction d'un nouveau vestiaire au stade et la mise en place d'une chaufferie centrale bi-énergie.

Nous poursuivrons la concertation avec les Vauhallanais sur 3 sujets structurants pour la commune : les logements sociaux, la réforme des rythmes scolaires et l'élaboration d'un PLU. Ces 2 derniers sujets et la réforme de l'aide aux familles seront traités dans 3 commissions extra-municipales qui seront mises en place avant l'été.

Nous avons, durant ces 6 dernières années, œuvrés ensemble dans l'intérêt de la commune sans jamais remettre en cause la loyauté et la fidélité qui nous ont animées, je souhaite vivement que pour les 6 ans à venir, nous continuions à travailler dans le même esprit.

Soyez assurés que je travaillerai avec vous tous, dans la continuité de ce qui a déjà été accompli, pour l'avenir de notre commune, et à l'écoute de tous les vauhallanais.

Je vous remercie de votre attention. »

François Levrat, conseiller municipal, intervient :

« Monsieur le Maire,

Faisant suite à votre déclaration, au nom des élus de la liste Ecouter et Agir pour Vauhallan je voudrais d'abord remercier les électeurs qui ont porté leurs suffrages sur notre projet et notre équipe, mais aussi tous les Vauhallanais que nous avons pu rencontrer et qui nous ont tous écouté et parlé avec intérêt au cours de la campagne, quel que soit leur vote.

M. le Maire, la liste que vous conduisez et qui a la majorité des sièges au conseil municipal, n'a pas obtenu la majorité des voix des électeurs, malgré l'avantage indéniable de votre notoriété et malgré – ou à cause ? – de votre position "d'équipe sortante".

Votre liste a pourtant refusé la fusion que nous avons proposée sans réelle négociation.

Monsieur le Maire, vous avez, avec votre liste, préféré ne représenter qu'une minorité de la population, tournant le dos délibérément à 26% de Vauhallanais qui avaient porté leur suffrage sur notre liste au premier tour. Vous avez refusé la possibilité d'être élu avec une large majorité des Vauhallanais.

De notre côté nous avons proposé d'impulser une véritable démocratie locale où le débat et la concertation soient des priorités, ce but nous continuerons à le poursuivre, car cette aspiration, nous le savons, est partagée par une grande majorité des Vauhallanais, quelle que soit la liste pour laquelle ils ont voté.

Nous porterons donc la voix de tous les Vauhallanais dans ce conseil, pour obtenir un débat ouvert, transparent et démocratique sur tous les aspects de la vie municipale.

Monsieur le Maire,

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que le procès verbal de la séance du conseil municipal du 4 mars 2014 que vous avez fourni aux conseillers municipaux pour approbation ne mentionne pas l'élection d'un président de séance, en méconnaissance de l'article 2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que "Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président."

Moi-même et d'autres personnes ayant assisté à cette séance, n'ont pas le souvenir que cette formalité ait été respectée.

Au vu de la jurisprudence, les délibérations n°09/2014 et 10/2014 sont donc très certainement illégales.

Que comptez-vous faire Monsieur le Maire, pour rectifier ce problème ? »

Le Maire répond : « nous allons réfléchir à votre question et nous vous apporterons une réponse ultérieurement »

Olivier Le Traon, conseiller municipal intervient :

« Bonsoir à tous,

Je souhaite aussi faire une déclaration ce soir, et je tiens avant tout, au nom de la liste « Vauhallan pour tous », à remercier les 33 % de Vauhallanais qui nous ont fait confiance. Je souhaite aussi vous expliquer la raison de ma candidature à la fonction de maire : la liste « Vauhallan pour tous » s'est constituée selon un long processus d'échanges et de discussions avec tous les Vauhallanais, dans l'ouverture et la transparence la plus totale, partant du principe qu'une commune comme Vauhallan mérite un vrai débat démocratique local et qu'un projet pour notre commune est à bâtir dans l'échange et avec le plus grand nombre. Notre liste plurielle et multi-générationnelle s'est ainsi constituée, nous avons travaillé et proposé un

programme réaliste, construit et innovant, qui a d'ailleurs largement inspiré les deux autres listes concurrentes.

Aucune des trois listes n'a recueilli la majorité absolue, et nous pensons que la liste « Vauhallan pour tous », arrivée en deuxième position avec 33 % des voix, est la plus à même à construire une équipe de synthèse, dans l'intérêt de tous les Vauhallanais, et dans l'esprit d'ouverture qui nous a toujours animés. C'est la raison de ma candidature.

Mr Hillion, vous avez été élu Maire ce soir et je vous en félicite. Soyez persuadé que les trois élus de « Vauhallan pour tous » ont bien l'intention d'œuvrer pour le bien collectif, dans le même état d'esprit qui nous a animés tout au long de cette campagne et nous espérons très sincèrement que vous saurez en tirer bénéfice, pour Vauhallan. »

Elections des Adjointes au Maire

Une fois élu, le Maire prend la présidence de la séance du conseil municipal.

Le Maire indique qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'1 adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire maximum.

Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 5 adjoints.

Le Maire propose au conseil municipal de fixer à 5 le nombre d'adjoints. Le conseil approuve le nombre d'adjoints à l'unanimité.

Depuis la loi du 17 mai 2013, l'élection des adjoints s'effectue au scrutin de liste dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chaque liste, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après 2 tours, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal laisse quelques minutes pour le dépôt auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire.

Monsieur Bernard Gleize dépose une liste :

1^{er} adjoint : Bernard Gleize

2^{ème} adjoint : Denise Bernad Garcia

3^{ème} adjoint : Jean-Laurent Panciatici

4^{ème} adjoint : Huguette Deforeit

5^{ème} adjoint : Katia Emig

Monsieur Olivier Le Traon propose au Maire une liste :

1^{er} adjoint : Bernard Gleize

2^{ème} adjoint : Denise Bernad Garcia

3^{ème} adjoint : Vincent Pain

4^{ème} adjoint : Elia Bernard

5^{ème} adjoint : Jean-Laurent Panciatici

Bernard Gleize, Denise Bernad Garcia et Jean Laurent Panciatici n'acceptant pas d'être sur cette liste et Monsieur Le Traon ne souhaitant pas proposer une autre liste, même incomplète, cette liste n'est pas déposée et ne sera pas soumise au vote.

Le Maire constate qu'une seule liste a été déposée.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom dépose son enveloppe dans l'urne.

Après le vote, le Maire procède au dépouillement.

La liste de Bernard Gleize obtient 14 voix

5 bulletins blancs sont trouvés dans l'urne. Ils sont signés par le bureau et annexés au PV.

La liste de Bernard Gleize ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour, sont désignés adjoints au maire :

Bernard Gleize :	1 ^{er} adjoint
Denise Bernad Garcia :	2 ^{ème} adjoint
Jean-Laurent Panciatici :	3 ^{ème} adjoint
Huguette Deforeit :	4 ^{ème} adjoint
Katia Emig :	5 ^{ème} adjoint

Les adjoints sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Clôture de la séance à 21h05